ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prévention des noyades et pénurie de maitres-nageurs sauveteurs

Question écrite n° 17906

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation particulièrement préoccupante en matière de prévention des noyades et de pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs. Les noyades ont, au 23 août 2026, causé 301 décès depuis le 19 juin, avec une hausse de 14 % par rapport à 2025. Il s'agit d'une urgence de santé publique, qui s'inscrit dans un contexte de réchauffement climatique, avec des étés de plus en plus chauds qui allongent la saison de baignade et accroissent la fréquentation des sites de baignade ainsi que celle des sites non surveillés ou interdits. À cette situation alarmante vient s'ajouter une pénurie structurelle de maîtres-nageurs sauveteurs. Cette crise, qui n'est pas nouvelle, se traduit par un manque estimé entre 4 000 et 5 000 professionnels sur le territoire et met en péril la protection des publics et la continuité du service public aquatique. Une crise qui a des conséquences concrètes : des piscines municipales contraintes de réduire leur activité, des difficultés de surveillance des baignades et une limitation des possibilités d'apprentissage de la natation. Face à l'urgence et aux risques accrus de noyade, des actions doivent être engagées pour assurer une prévention tout au long de l'année en matière de lutte contre les noyades et pour donner à l'encadrement et à la surveillance dans la filière aquatique les outils et les moyens nécessaires à la hauteur des enjeux. Ainsi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour enrayer la hausse des noyades pendant la période estivale et pour engager un plan national de formation et de recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs.

Données clés

Auteur : M. Belkhir Belhaddad
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17906
Rubrique : Sécurité des biens et des personnes
Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er septembre 2026, page 7799